PROVINCE DU BRABANT WALLON
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

VILLE DE
WAVRE

CONSEIL COMMUNAL

1. **Séance du 28 novembre 2023 à 19h00**

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

A. SEANCE PUBLIQUE

S.P.1 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal - Déchéance du mandat de conseiller communal - Bernard Cornil

---

Par courrier recommandé du 27 octobre 2023, le SPW nous informe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 octobre 2023, décidant de la déchéance du mandat de Monsieur Cornil de conseiller communal ainsi que de l'ensemble de ses mandats dérivés.
En effet, au terme de la procédure de contrôle prévue par le CDLD, Monsieur Cornil est resté en défaut d'avoir déposé sa déclaration 2022 de mandats, de fonctions et de rémunération.
Il est par ailleurs, en vertu de l'article L4142-1§2,8° du CDLD, inéligible aux fonctions de conseiller communal, provincial et de l'action sociale pour une durée de 6 ans.
Le Conseil est invité à prendre acte de cette déchéance.

- - - - -

S.P.2 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal - Prise d'acte d'un désistement en vertu de l'article L1122-4 du CDLD (Mme Manon LENOTTE)

En vertu de l'article L1122-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer avant son installation, au mandat qui lui a été conféré. Ce désistement, pour être valable doit être notifié par écrit au Conseil communal, lequel en prend acte dans une décision motivée.
Suite à la déchéance de M. Cornil de son mandat de conseiller communal, Mme Manon LENOTTE, 10ème suppléante de la liste LB a informé la Ville de sa volonté de renoncer à son mandat.
Le Conseil est invité à prendre acte de ce renon.

- - - - -

S.P.3 Pôle des Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal - Prestation de serment d'une conseillère communale (Marianne VANDERKELEN)

Suite à la déchéance de Monsieur Bernard CONRIL de son mandat de Conseiller communal, Mme Marianne VANDERKELEN est invitée à prester le serment de Conseillère communale entre les mains de Mme la Bourgmestre.

- - - - -

S.P.4 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Interpellation d'un citoyen

---

En application des articles 67 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, Monsieur Pierre Moreels souhaite interpeller le Conseil communal au sujet du projet Biotech de la société de promotion immobilière BVI.EU au champ de la Bawette, sur un terrain de 17 hectares.

- - - - -

S.P.5 Pôle Cadre de vie - Aménagement du territoire - Schéma de développement Communal - Phase 1 Analyse contextuelle (PST 2.3.4.)

Faisant suite au constat que la Ville de Wavre ne disposait d'aucun outil planologique lui permettant de gérer son territoire de manière globale et cohérente pour pouvoir faire face à de nombreux défis (développement économique, culturel, urbanistique, densification du bâti, évolution démographique, création de lotissements, gestion du trafic et du stationnement, division des logements existants, gestion des risques d'inondations, transformation des fermes, ...), le Conseil communal a décidé de solliciter l'élaboration d'un Schéma de développement communal en date du 19 juin 2018.
En ce sens, le Conseil communal a approuvé le type de marché (procédure ouverte), son financement et le cahier des charges N° URB 2018/004 en vue de "La désignation d'un auteur de projet pour la réalisation d'un Schéma de Développement Communal à Wavre" .
Un marché public de services a ainsi été élaboré en vue de désigner un auteur de projet chargé de réaliser le SDC de Wavre, le marché a ainsi été attribué au bureau JNC International.
Le Conseil communal a été invité en date du 22 mars 2022 à prendre connaissance des documents composant l'analyse contextuelle déposés par le bureau JNC International. Une présentation a également été réalisée en séance.
Pour suite, conformément au cahier des charges, le Conseil communal est invité à prendre connaissance des documents "Phase 1 - Analyse contextuelle" communiqués par le bureau JNC International, par le biais notamment d'une présentation réalisée en séance.

- - - - -

S.P.6 Pôle Cadre de Vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de tonnage - Rue des Combattants

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de tonnage 5.5t dans la rue des Combattants.
L'objectif est de limiter le transit des poids lourds via la rue des Combattants étant donné la largeur limitée de la voirie et la difficulté de croisement entre deux camions.

- - - - -

S.P.7 Pôle Cadre de Vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Limitation de tonnage - Place Beaufaux, rue du Tilleul et chaussée du Tilleul

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de tonnage 5.5t dans la rue du Tilleul, la chaussée du Tilleul et la place Polydore Beaufaux.
Cette mesure fait suite au passage régulier de gros camions pour rejoindre le PAE Nord en passant par Basse-Wavre. Les voiries ne sont pas adaptées pour du transit de poids lourds.
L'expert de la tutelle des routes du Brabant Wallon a marqué son accord pour la mise en place d'une limitation de tonnage de 5,5T, excepté desserte locale.

- - - - -

S.P.8 Pôle Cadre de Vie - Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Chemin réservé - Sentier de l'Arbre de la Liberté

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation de la circulation aux piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules agricoles du sentier de l'Arbre de la Liberté.

- - - - -

S.P.9 Pôle Cadre de vie – Service Mobilité – Rue du Chemin de fer - Parking 30 minutes – Modification du Règlement complémentaire de circulation routière du 28 mai 2019

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le projet de modification du Règlement Complémentaire de circulation routière du 28 mai 2019 relatif au stationnement payant et à durée limitée visant à déplacer les 5 places de parking « 30 minutes gratuites" de la rue du Chemin de Fer.
Les emplacements sont actuellement localisés entre les n° 5 et 15 de la rue du Chemin de Fer. Il est proposé de les déplacer dans le haut de la rue du Chemin de Fer près des commerces qui en ont plus l'utilité (boulangerie, pharmacie, fleuriste, …) soit du n° 29 à 39.
Cette mesure concernant du stationnement n'est pas soumise à l'approbation de la tutelle conformément à la circulaire ministérielle du 10 avril 2019.

- - - - -

S.P.10 Pôle RH et Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Enseignement fondamental - Ecole de l'Orangerie et du Tilleul - projet Teach Peace - Convention - Ratification

---

Lors de la séance du 8 juin 2023, le Collège a pris connaissance du projet Teach Peace et de son protocole d'accord entre la Ville de Wavre et Teach Peace.
En tant que Pouvoir Organisateur de l'Ecole de l'Orangerie et du Tilleul, il s'agit pour le Conseil communal d'approuver ce protocole.

- - - - -

S.P.11 Pôle RH & Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - IFOSUP - Désignation d'un·e délégué·e du Conseil communal aux Assemblées générales de l'ASBL Promotion et Formation - Remplacement de Monsieur CORNIL Bernard suite à son départ du Conseil communal

---

Pour rappel :
Les statuts de l'association prévoient que l'Assemblée générale se compose de :
- l'échevin de l'Instruction publique, d'office président du Conseil d'administration
- 7 mandataires communaux (représentation proportionnelle) désignés par le Conseil communal

Suite au départ de Monsieur CORNIL Bernard, il y a lieu de désigner un·e nouveau·elle délégué·e du Conseil communal aux assemblées générales de l'Association sans but lucratif "Promotion et Formation" de l'IFOSUP.

- - - - -

S.P.12 Pôle Stratégie et Attractivité - Service de Cohésion Citoyenne et Bien-être - PCS - Habitat Générationnel Solidaire - Dispositif de facilitation administrative - PST 1.9.2

Nous soumettons à votre accord un dispositif visant à faciliter la mise en œuvre de projets d'Habitats Solidaire Générationnel. Ce dispositif permettra principalement aux personnes seniors - à partir de 55 ans - de rompre leur isolement et de maintenir un sentiment de bien-être et d'utilité sociale, dans un cadre juridique clair, tout en préservant leurs avantages sociaux.
Le critère d'âge de 55 ans visé dans le cadre de cette étude de projet répond à un enjeu démographique sur la Ville de Wavre. En effet, Wavre compte 35.444 habitants, dont plus de 28.5 % sont âgés de plus de 60 ans. L'âge moyen est de 43 ans. La part des ménages de type isolé de 65 ans et plus est de 15.9 %.
Ce type de projet vise à renforcer la solidarité au sein de sa population. La solidarité se manifeste de diverses manières (liste non exhaustive) :
Formule avec services : limitation à 4 ou 5h de services/semaine et définir lesdits services. Exemples :
En faveur des séniors : ex. faire les courses, partager les repas, sorties culturelles, initiation aux nouvelles technologies, sortir les poubelles, fermer les volets...
En faveur des familles : Aide ponctuelle pour les enfants (ramener l'enfant de l'école ou de la garderie, lire des histoires, baby-sitting, aide aux devoirs…).
Une formule sans service peut aussi s'envisager et la solidarité prend source dans l'habitat partagé et la sortie de l'isolement.

Nous soumettons à votre accord les documents suivants qui font partie intégrante du processus de facilitation administrative :

- deux modèles de convention d'occupation à titre précaire intuitu personae pour Wavre dans le cadre strict d'un projet d'Habitat Solidaire Générationnel. (sans et avec services)
- le rapport de visite permettant de statuer sur les conditions de vie, de telles sortes que chaque ménage puisse vivre dans le respect de la vie privée et selon les normes de salubrité requises
- le projet de courrier officiel informant de l'octroi ou du refus d'une sous-numérotation
- le formulaire de consentement de partage de données

- - - - -

S.P.13 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Régie communale autonome - Désignation des représentants de la Ville - Remplacement d'un commissaire aux comptes

---

Lors de sa séance du 24 mai 2022, le Conseil communal a désigné M. Bertrand VOSSE en qualité de membre du Collège des Commissaires de la Régie Communale Autonome.
Suite à la démission de M. B. Vosse de son mandat de conseiller, il y a lieu de pourvoir à son remplacement au sein du Collège des Commissaires de la RCA.

- - - - -

S.P.14 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Commissions du Conseil - Modification de la composition

---

Lors de sa séance du 26 mars 2019, le Conseil communal décidait de la création des commissions du Conseil communal et désignait les membres de ces commissions.
Suite à la démission de M. Bertrand VOSSE et de la déchéance de M. Bernard CORNIL , il y a lieu de les remplacer dans les commissions 1 et 4.

- - - - -

S.P.15 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Partenaires externes - Intercommunale - Intercommunale Sociale du Brabant wallon, en abrégé ISBW - Assemblée générale du 11 décembre 2023 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale ISBW du 11 décembre 2023.
L'ordre du jour est le suivant:
1. Modification des représentations communales et/ou provinciales – prise d'acte ;
2. Procès-verbal du 19 juin 2023 – approbation ;
3. Présentation des résultats de la consultance et décisions du Conseil d'administration du 16 octobre 2023 – information – présentation en séance ;
4. Adoption du budget 2024 .

- - - - -

S.P.16 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Partenaires externes – Intercommunale – ORES Assets – Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2023 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2023 d'Ores Assets.
L'ordre du jour de l'Ag extraordinaire est:

1. Opération de scission partielle par absorption de l'AIESH afférente à la distribution d'énergie sur le territoire de la Ville de Couvin (sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny).

L'ordre du jour de l'AG ordinaire est :

1. Plan stratégique
2. Modifications statutaires

- - - - -

S.P.17 Pôle Affaires Générales - Service des Affaires juridiques - Intercommunales - IPFBW - Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2023 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

Le Conseil est invité à se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2023 de l'IPFBW.
Son ordre du jour est:

1. Transfert de l'intégralité du patrimoine de la société anonyme « Energie Brabant Wallon », dissoute sans liquidation à son actionnaire unique la SCRL Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon, opération assimilée à une fusion par absorption.
    a. Lecture du projet commun de fusion (dispense).
    b. Examen des documents établis et mis à disposition des actionnaires
    c. Approbation de la fusion
    d. Dissolution de la SA Energie Brabant wallon
2. Modification des statuts – Mise en conformité en rapport avec le Code des sociétés et des associations ;
3. Première évaluation annuelle du plan stratégique 2023-2025.

- - - - -

S.P.18 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Partenaires externes - Intercommunales - Intercommunale IMIO - Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2023 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

L'intercommunale IMIO nous convoque à son assemblée générale du 12 décembre 2023.
L'ordre du jour est le suivant:

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le contenu des points inscrits à cet ordre du jour.

- - - - -

S.P.19 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Partenaires externes - Intercommunale - Ecetia - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

Le Conseil est invité à se prononcer sur le contenu des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Ecetia du 19 décembre 2023.
L'ordre du jour est le suivant:

1. Plan stratégique 2023,2024, 2025 - Présentation et approbation
2. Administrateurs - Démission et nomination
3. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD
4. Lecture et approbation du PV en séance.

- - - - -

S.P.20 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Partenaires externes - Intercommunales - In BW – Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023 – Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023 de l'intercommunale inBW.
L'ordre du jour est le suivant:

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Plan stratégique 2023-2025 - évaluation 2023
3. Budget 2024 – approbation
4. Questions des associés au Conseil d'administration
5. Approbation du procès-verbal de séance.

- - - - -

S.P.21 Pôle Affaires générales - Service des Affaires juridiques - Intercommunales - Réseau d'Energies de Wavre - Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2023 - Approbation du contenu des points inscrits à l'ordre du jour

---

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 15 décembre 2023 de l'intercommunale REW.
Les ordres du jour sont les suivants:
AG extraordinaire:

1. Fixation de l'ordre du jour
2. Approbation de la modification des statuts de REW mise en conformité au CAS
3. Approbation du procès-verbal de la séance

AG Ordinaire

1. Fixation de l'ordre du jour
2. Indépendance des membres du Conseil d'administration
3. Validation de la liste des nouveaux membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale s'il échet
4. Approbation du rapport d'évaluation 2023 portant sur le plan stratégique 2021-2023 et ses propositions d'adaptation
5. Approbation d'un plan d'adaptation 2024-2029
6. Approbation du procès-verbal de la séance.

- - - - -

S.P.22 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Eglise protestante et évangélique de Bierges - Compte pour l'année 2022 - Approbation du Conseil communal

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le compte pour l'année 2022 de l'Église protestante et évangélique de Bierges doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.
Aucune intervention communale n'est demandée.
Ce compte 2022 se clôture par un mali de 61,72 euros. Il ne soulève aucune remarque.
Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver ce document.

- - - - -

S.P.23 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Eglise protestante et évangélique de Wavre (Bierges) - Budget pour l'exercice 2024 - Approbation du Conseil communal

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de l'Église protestante et évangélique de Wavre (Bierges) doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.
Ce budget est présenté en équilibre et aucune intervention communale ordinaire n'est demandée.
Il est proposé d'approuver ce budget.

- - - - -

S.P.24 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Eglise protestante de Wavre - Budget pour l'exercice 2024 - Approbation du Conseil communal

---

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2024 de la fabrique d'église de l'Église protestante de Wavre doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.
Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale ordinaire totale s'élève à 12.462,36 euros, soit une légère augmentation de 177,70 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2023.
La quote-part de la Ville de Wavre dans le budget 2024 de l'église protestante de Wavre est de 3.987,96 €.
Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver ce budget.

- - - - -

S.P.25 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle/ Centre Public d'Action Sociale - Démission d'un conseiller de l'Action sociale (Michel MAMBOURG) - Prise d'acte

---

Par son courrier du 10 octobre 2023, Monsieur Michel MAMBOURG présente sa démission de son mandat de conseiller de l'action sociale, pour raisons de santé.
Suivant l'article 15 §3 de loi organique du 08 juillet 1976 des CPAS, le membre démissionnaire reste en fonction jusqu'à la prestation de serment de son remplaçant.
Il y a lieu de pourvoir au remplacement de celui-ci conformément à l'article 14 de la loi organique des CPAS.
Le Conseil communal est invité à prendre acte de la démission de Monsieur Michel MAMBOURG en qualité de conseiller de l'action sociale.

- - - - -

S.P.26 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle/CPAS - Désignation d'un membre du Conseil de l'Action sociale (Mr Bernard DUTRIEUX) en remplacement d'un membre démissionnaire (Mr Michel MAMBOURG) - Prise d'acte

---

Suite à la démission de Mr Michel MAMBOURG de ses fonctions de conseiller de l'Action sociale en date du 10 octobre 2023, le Conseil communal est invité à acter l'élection de plein droit de Monsieur Bernard DUTRIEUX en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale.

- - - - -

S.P.27 Pôle Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle / CPAS - Budget pour l'exercice 2023 - Troisième demande de modification budgétaire des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023 - Approbation du Conseil communal

---

En vertu de l'article 112bis de la loi organique des CPAS, la troisième demande de modification budgétaire des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023 du Centre Public d'Action Sociale de Wavre doit être présentée à l'approbation du Conseil communal.
Cette modification budgétaire est présentée en équilibre et l'intervention communale n'est pas majorée.
Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver la troisième demande de modification budgétaire des services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2023 du CPAS de Wavre.

- - - - -

S.P.28 Pôle Finances - Coût-vérité - Budget 2024

Le décret du 22 mars 2007 relatif aux déchets impose aux communes d'avoir une couverture entre 95% et 110% du coût-vérité.
Pour l'année 2024, selon les prévisions reçues par l'InBW et le Service des Finances, le taux de couverture du coût-vérité serait de **100%**.

Aucun changement n'est prévu dans la tarification de l'InBW mis à part une augmentation de la taxe sur les déchets traités à l'UVE.

Comme en 2023, le service Finances propose de fournir un rouleau de sacs pour matières compostables à chaque ménage.

- - - - -

S.P.29 Pôle Finances - Clauses de mise en conformité des règlements-redevances en matière de recouvrement amiable

---

La loi du 4 mai 2023 (M.B. du 23/05/2023) établit de nouvelles règles concernant le recouvrement amiable pour les redevances.
Nous joignons le projet de mise en conformité de cette procédure dans nos règlements-redevances.

- - - - -

S.P.30 Service des Finances - Budget 2024 - Prévision des recettes de taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques

---

Le taux des additionnelles à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2024 est maintenu à 6,8 %.

- - - - -

S.P.31 Service des Finances - Budget 2024 - Prévision des recettes de taxes additionnelles au PRI

Les centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2024 sont maintenus à 1680.

- - - - -

S.P.32 Pôle Finances - Règlement-taxe sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes 2024 - 2025

Le service taxes vous soumet le projet de règlement-taxe sur les enseignes et publicités assimilées obsolètes 2024-2025.
Ce règlement prévoit la taxation des enseignes publicitaires obsolètes que l'on définit comme suit : "enseigne publicitaire concernant un commerce ou une autre activité qui a cessé ses activités sur les lieux depuis un minimum de 6 mois".
En cas d'application d'une amende urbanistique, par les services de l'urbanisme, pour non respect des règles prévues par le Codt, la présente taxe ne pourra être appliquée la même année.

- - - - -

S.P.33 Pôle Finances - Règlement-taxe sur l'enlèvement, le traitement, la mise en décharge et la gestion des immondices 2024

Le présent règlement a été établi pour l'exercice 2024.
Le décret du 22 mars 2007 (M.B. 24.04.2007) modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et son arrêté d'exécution du 5 mars 2008 ont un impact sur la fiscalité communale. En effet, le décret impose aux communes l'application du coût-vérité.
Selon ce décret, les communes doivent depuis 2017 couvrir entre 95% et 110% du coût-vérité en répercutant directement les coûts de gestion des déchets résultant de l'activité usuelle des ménages sur les bénéficiaires.
En date du 4 novembre 2022, l'UVCW a publié, sur leur site, un article modifiant, pour les exercices 2023 et 2024, cette obligation de respect du coût vérité à savoir :
"***Coût-vérité*** *: pas d'obligation de respecter le taux de couverture des coûts pour les budgets 2023 et 2024*
Eu égard à la crise financière actuelle et aux surcoûts qu'elle génère en matière de gestion des déchets, le Gouvernement wallon a décidé d'autoriser une nouvelle fois le non-respect du taux de couverture des coûts fixé à 95-110 %. Concrètement, le versement des subsides en matière de déchets en 2023 et 2024 ne sera pas conditionné au respect de ce taux de couverture dans le budget de la commune. Les communes auront ainsi plus de latitude pour déterminer la manière dont elles répercutent les hausses de coûts subies.
Après analyse du coût vérité, l'estimation du taux de couverture est de 100 %.
Tout comme pour l'exercice 2023, le choix des sacs pour la collecte des organiques a été privilégié afin de promouvoir ce type de collecte et inciter les citoyens à trier leurs déchets.
Pour l'exercice 2023, nous avons enrôlé 15.176 ménages, le coût d'un rouleau de sacs pour la collecte des organiques revenant à 4,00 euros, le coût total de cette distribution est estimé 60.704,00 euros;
Aucune autre modification n'est apportée au règlement en question.

- - - - -

S.P.34 Pôle Finances - Finances - Deuxièmes modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire - Erreur matérielle dans la délibération - Proposition de rectification

---

Le Conseil communal a approuvé , en sa séance du 24 octobre les projets des deuxièmes modifications budgétaires de l'Administration communale pour les services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023.
Les documents complets ont été soumis à l'autorité de Tutelle qui a soulevé une erreur matérielle dans la délibération soit l'inversion des chiffres entre les recettes et les dépenses au niveau du tableau récapitulatif, service extraordinaire;
La rectification a été actée par le Collège communal et est soumise pour ratification au Conseil communal.

- - - - -

S.P.35 Zone de Police - Rattachement au marché cadre de la Police Fédérale pour l'achat de 2 véhicules pour le service circulation

---

Contexte - Situation
Un pôle circulation a été créé en date du 1er septembre 2022 au sein de la Zone de Police Locale de Wavre afin de prioriser la sécurité routière, renforcer la présence policière sur le terrain (augmentation des contrôles) et coordonner l'exécution de la politique policière en matière de roulage comme prévu dans le Plan zonal de Sécurité.
Ce service aurait besoin de un véhicule banalisé et un véhicule strippé pour compléter la flotte de 2 motos déjà acquises.

Appel à la concurrence
Il existe un marché cadre de la Police Fédérale 2021 R3 029 lot 44 auprès de D'Ieteren, Maliestraat 50 à 1050 BRUSSEL, qui propose des VW Tiguan correspondant aux besoins du service circulation.

Impact financier
Le marché cadre de la Police Fédérale proposant 2 Tiguans (un strippé et un banalisé) 4 roues motrices pour un montant de 90.027,27€ HTVA et 108.933,00€ TVAC.
L'article 330/743/52 « Achat de véhicules et camionnettes » du budget extraordinaire 2023 est ici concerné.
Un montant de 110.000€ avait été provisionné.

- - - - -

S.P.36 Questions d'actualité

Questions éventuelles posées par les membres du Conseil au Collège.

- - - - -